Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 14 mars 2018.

RAPPORT D'INFORMATION

DÉPOSÉ

en application de l'article 145 du Règlement

PAR LA COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

en conclusion des travaux de la mission sur les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD),

ET PRÉSENTÉ PAR

MMES. Monique IBORRA et Caroline FIAT,

Extraits relatifs aux SLD

. . .

« À cela s'ajoute la diminution du nombre de places en unités de soins de longue durée (USLD), structures hospitalières s'adressant à des personnes très dépendantes dont l'état nécessite une surveillance médicale constante.

Pour mémoire, les USLD prennent en charge des patients plus gravement dépendants que les EHPAD, et doivent par conséquent fournir « un suivi médical rapproché, des actes médicaux itératifs, une permanence médicale, une présence infirmière continue et l'accès à un plateau technique minimum ». (17)

Entre 2007 et 2010, sur un total initial d'environ 73 000 lits de soins de longue durée, 41 000 ont été convertis en places d'EHPAD et seuls 32 000 ont conservé un statut sanitaire. (18) Les crédits correspondant au fonctionnement des 41 000 lits convertis en places d'EHPAD ont logiquement été transférés de l'enveloppe sanitaire vers l'enveloppe médico-sociale.

Or, si l'écart entre USLD et EHPAD reste significatif en termes de dépendance (84 % de personnes relevant des GIR 1 et 2 en USLD contre 56 % en EHPAD) comme en niveau de soins requis, la fermeture de places d'USLD a mécaniquement conduit les EHPAD à prendre en charge des patients qui étaient auparavant pris en charge dans ces unités hospitalières. La population accueillie aujourd'hui en EHPAD tend donc à se rapprocher de celle qui était accueillie en USLD il y a quelques années, sans toutefois bénéficier de la même prise en charge médicale et des mêmes moyens. »

. . .

« La réforme a cristallisé sur elle l'ensemble des difficultés de gestion des établissements alors qu'elle ne présentait pourtant aucun caractère d'urgence, comme en témoigne le maintien provisoire du mécanisme de convention tripartite pour les unités de soins de longue durée (USLD). »

Une réflexion sur l'EHPAD de demain

« Accompagner dignement la fin de vie est un souhait qui devrait faire l'unanimité dans la société. »

. . .

« Peut-être faudra-t-il faire le choix de continuer à mettre l'accent sur le maintien à domicile et sur le développement de l'habitat inclusif, et, parallèlement, assumer de créer de nouvelles structures relevant réellement du sanitaire, plus proches des unités de soins longue durée. »